



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Monsieur Eric VIDAL  
MSP De l'Hien  
110 chemin Cartailier  
38110 SAINT VICTOR DE CESSIEU

Objet : Labellisation « France santé »

Monsieur,

Afin de répondre aux enjeux croissants d'accessibilité aux soins et de lisibilité de l'offre de santé sur l'ensemble du territoire, le Premier ministre a annoncé la constitution d'un réseau « France Santé ».

Ce réseau vise à structurer et garantir une offre de soins de proximité autour de lieux identifiés et labellisés. L'enjeu poursuivi est de renforcer l'organisation territoriale des soins de premier recours, en s'appuyant notamment sur des structures existantes — maisons et centres de santé, cabinets de groupe, établissements de santé dont les hôpitaux de proximité — et en développant l'offre de soins notamment dans les territoires les moins bien couverts.

La labellisation France Santé repose sur des critères simples garantissant une offre de soins accessible et coordonnée :

- la présence d'un médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » constituée (ou en cours de constitution en cas d'installation récente) ;
- la présence d'un professionnel infirmier au sein de la structure ou à proximité ;
- une ouverture au public au moins cinq jours par semaine ;
- l'application des tarifs opposables, sans dépassement d'honoraires ;
- la capacité à proposer un rendez-vous dans les 48h en cas de nécessité médicale, à moins de trente minutes du domicile du patient – ce qui peut inclure la participation aux dispositifs de régulation des soins non programmés (SAS) ou à la permanence des soins ambulatoires (PDSA).

Des dérogations pourront être accordées dans les zones sous-dotées ou pour des structures en cours de constitution.

Vous nous avez confirmé votre volonté d'intégrer le réseau « France santé ».

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la MSP De l'Hien rejoint le réseau « France santé » dans le cadre de la première phase de labellisation. Ainsi, votre structure sera prioritaire en 2026 lors de la phase de conventionnement « France santé » aux fins de financements, dès la validation du cadre conventionnel complet encadrant ce dispositif.

Ces financements permettront de renforcer les équipes soignantes, améliorer l'accompagnement des patients, moderniser les équipements et soutenir les innovations organisationnelles.

D'ores et déjà, vous pouvez apposer le logo France Santé sur votre structure de soins.

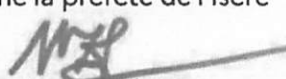
Nous vous remercions vivement pour votre implication. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La directrice générale  
Pour la directrice générale et  
par délégation,  
Le directeur de la délégation  
départementale de l'Isère

Loïc MOLLET

9/ Madame la préfète de l'Isère

  
Catherine SÉGUIN

Pour la Préfète, par délégation,  
le Secrétaire Général

**Mahamadou DIARRA**

**24 FEV. 2026**

